CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

Conseil d'Administration
Séance du 15 octobre 2026 à 18H00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Renaud BERETTI		X	
3. Lydèric BOUQUET	X		
4. Jean-Marc BOUTEILLIER	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Jacques CONVERT	X		
7. David GAILLARD	X		
8. André GRANGER		X	
9. Alain HOTIER		X	Pascale ROUSSEAU
10. Antoine HUYNH	X		
11. Nicolas MERCAT	X		
12. Julie NOVELLI	X		
13. Colette PIGNIER		X	Julie NOVELLI
14. Pascale ROUSSEAU	X		
15. Alain YVROUD	X		

Autres présents non votants :

BORRELY-DUBINI Muriel	Assistant de Direction du CIAS Grand Lac
FRAISSE Aurore	Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand LAC
RENAUD Marie	Directrice du CIAS Grand Lac
VERDENAL Olivier	Directeur financier

L'an deux mille vingt-six, je jeudi quinze octobre à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du CIAS Grand Lac, légalement convoqués le neuf octobre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail en tout point identique a été transmis aux membres du conseil d'administration pour la tenue de la séance. Ce dossier comprend l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB42-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : C- 46 Année : 2026
Exécutoire le : 21 OCT. 2026
Publiée/Notifiée le : 21 OCT. 2026
Visée le : 21 OCT. 2026

ADMINISTRATION GENERALE

Subvention en faveur de France Bénévolat Savoie

Monsieur le Président rappelle que le CIAS Grand Lac a signé une convention de partenariat avec l'association France Bénévolat Savoie, en vertu d'une délibération en date du 23 mars 2023.

France Bénévolat Savoie promeut l'engagement bénévole associatif en aidant le rapprochement entre des candidats bénévoles et des associations. Cette convention de partenariat permet au service Accord'Age de bénéficier de cette action, indispensable pour développer son réseau de bénévoles et répondre aux demandes des ainés isolés. La plupart des bénévoles recrutés par le service le sont par l'intermédiaire de cette association.

Le statut juridique du CIAS Grand lac ne lui permet pas d'adhérer à France Bénévolat Savoie laquelle n'autorise que des adhésions d'association. Par contre, le CIAS Grand Lac peut verser une subvention à une association dès lors que l'objet de cette dernière se rattache à l'une de ses compétences.

En l'espèce, l'objet principal de l'association France Bénévolat Savoie est la promotion de l'engagement bénévole, notamment dans le champ des personnes âgées. Afin de soutenir le fonctionnement de cette association gérée par une équipe de bénévoles, il est donc proposé au CIAS de verser une subvention de 100 € au titre de l'année 2026. Ce montant correspond à la cotisation de soutien que l'association propose à ses adhérents.

Afin de soutenir France Bénévolat Savoie dans le cadre de son partenariat avec Accord'Age, il est proposé au Conseil d'Administration le versement d'une subvention de 100 € au titre de l'année 2026.

Il convient d'autoriser le Président à verser une subvention de 100 € à l'association France Bénévolat Savoie.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Président à verser une subvention de 100 € à l'association France Bénévolat Savoie au titre de l'année 2026.

Aix-les-Bains, le 15 octobre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Marie RENAUD

Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac

- Conseillers en exercice : 15
- Présents : 10
- Présents et représentés : 12
- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB46-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

Acte à classer

DELIB46

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-21T09-06-34.02 (MI273303827)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20261015-DELIB46-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Subvention en faveur de France Bénévolat Savoie - -

Date de décision : 15/10/2026

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.2. Aux associations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 5 DELIB_Subvention France Bénévolat Savoie.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

Conseil_2026-10-15_Page_de_garde.PDF **Type PJ :** 99_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **21/10/26** à **09:06**	Par **BORRELY DUBINI ID Muriel**
Transmis	Date **21/10/26** à **09:06**	Par **BORRELY DUBINI ID Muriel**
Accusé de réception	Date **21/10/26** à **09:12**	